



---

# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 02 mai 2019

- approuvé le 13 juin 2019 -

---

PRESENTS	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Daphné BAVELIER, Nicolas BURRA, Edith CAMPOS, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Georges FELOUZIS, Simon FLANDIN, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Manuel PERRENOUD, David SANDER
<b>Ex officio</b>	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études
<b>Invité(s)</b>	
EXCUSES	
<b>Membres du Conseil</b>	Sandrine AMSTUTZ, Jean-Michel BAUDOUIN, Kerstin BRINKMANN, Martin DEBBANE, Barbara FOUQUET CHAUPRADE, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Rita HOFSTETTER, Sabine VANHULLE
<b>Ex officio</b>	Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Aline MEYER – conseillères aux études

### Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 07.03.2019
- 2 - Communications de la doyenne
- 3 - Présentation du rapport de la Commission de Planification académique – CPA – p/préavis
- 4 - Présentation des comptes 2018 et du budget 2019 – par Maëlle Le Pottier, administratrice
- 5 - Listes des cours 2019-2020 - p/approbation
  - Section des sciences de l'éducation
  - Section de psychologie
- 6 - Pôle Cité FPSE – ajout/suppression d'unités – p/préavis
- 7 - Divers

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07.03.2019**

Le procès-verbal est approuvé.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE**

- **Fête de la Faculté – jeudi 06 juin 2019 après le Collège des professeurs**

Au Restaurant du Parc des Bastions – dès 19h30

- **Journée Egalité homme/femme - 14 juin 2019**

Un message a été envoyé à l'ensemble des collaborateurs et étudiants de la Faculté le 15 avril dernier afin d'annoncer que le 14 juin était supprimé de la planification de la session des examens. La participation à la journée doit être annoncée à la hiérarchie mais aucune sanction, ni retenue sur salaire, ne sera appliquée.

La Ville de Genève donne congé à ses collaboratrices.

- **Evaluation des collaborateurs du CCER – formulaire et guide d'utilisation UNIGE (mémento)**

[rectificatif] Les pratiques facultaires sont un peu différentes des recommandations du Rectorat en termes d'évaluation des collaborateurs du CCER. Les RH facultaires, consultées, pensaient qu'il était encore possible d'utiliser le formulaire interne car il ne leur en avait pas été fait retour. Il semble toutefois que ce n'est pas le cas et que c'est bien le formulaire mis à disposition sur le mémento qui doit impérativement être utilisé.

Il est objecté que ce ne sont pas les formulaires qui posaient problème mais le guide d'utilisation inhérent.

La doyenne répond que le guide d'utilisation est indicatif, ce n'est qu'un guide. Elle propose aux membres du CCER de repenser, s'ils le souhaitent, via leurs associations, une nouvelle version de guide, adaptable en FPSE.

Les membres du CCER ne comprennent pas pourquoi le CCER uniquement serait concerné par cette réflexion. La doyenne suggère la création d'un groupe de travail dédié.

- **Procédure de nomination professorale**

- **Consultation des dossiers des candidats**

Le décanat a reçu une demande provenant des délégations des CCER et des étudiants (non membres de la Commission) concernant la consultation des dossiers des candidats. Pour le service juridique, interrogé, il est impossible d'accéder à cette demande, y compris la simple consultation du curriculum vitae, pour des questions de protection des données personnelles. Il a été répondu en ce sens aux délégations concernées.

- **Commission de nomination professorale**

Il a été décidé en CRD que les candidats sur « liste courte » seraient informés de la composition de la Commission de nomination, avec, toutefois, la mention explicite de ne pas contacter les membres de la Commission pour toute question liée à la procédure. Les candidats à l'interne bénéficiant de cette information, cette décision est prise par mesure d'équité.

### **3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION ACADÉMIQUE**

Le rapport de la CPA vise à donner une vision stratégique des axes de développement de la Faculté ainsi que du renouvellement des postes professoraux et domaines concernés. Il est destiné au Rectorat.

Entrepris dès 2016 sous le précédent décanat, ce rapport est le fruit d'un travail de nombreux participants sur plusieurs années ainsi que des travaux des deux groupes de planification des Sections. Pour autant, le rapport final n'est pas le collage du travail de chaque groupe mais bien le résultat d'une réflexion commune autour d'axes prioritaires facultaires (et communs aux deux sections).

Il est remarqué que le document semble très édulcoré et ne spécifie pas la manière dont sont effectués les choix stratégiques (comme l'exclusion d'un domaine au profit d'un autre, ..).

La doyenne répond qu'effectivement il pourrait y avoir un document explicatif joint mais que le rapport est destiné au Rectorat et que nous sommes UNE Faculté pour l'Université. Son contenu doit faire sens à la fois en interne et à l'externe. Il est précisé que le rapport est envoyé au Rectorat annexé des deux rapports des groupes de planification des Sections.

Remarques diverses :

**Page 8** (tableau) erreur d'intitulé domaine J. Dolz : Didactique des langues et formation des enseignants

**page 2 :**

\* manquent les formations FC (sur le schéma) ou rajouter :

« A ces formations de base viennent s'ajouter 5 doctorats (Sciences de l'éducation, Psychologie, Psychologie sociale (UNIGE et UNIL), Neurosciences (lémanique), et Logopédie) *« et de nombreux programmes de FC »*, pour un total d'environ 230 étudiants inscrits en thèse ».

+ L'augmentation des étudiants est présentée comme un aspect positif alors que non, pas que ... notamment pour la Section de psychologie : clarifier l'aspect problématique (spécifier par exemple *« notamment en Section de psychologie »*)

Soumis au vote, le rapport de la Commission de planification académique est préavisé positivement à l'unanimité avec les demandes de correction/clarification ci-dessus (14 oui).

### **4. PRÉSENTATION DES COMPTE\$ 2018 ET DU BUDGET 2019**

Au niveau facultaire, l'exercice 2018 est excédentaire d'environ 236'000 CHF pour un budget de 37 167 000 CHF.

- PSECO : - 111 700 CHF pour un budget d'environ 3.6 millions de francs
- PSICO : - 190 000 CHF pour un budget d'environ 13.9 millions de francs
- SSED : + 531'000 CHF pour un budget d'environ 18.4 millions de francs
- TECFA : + 6'000 CHF pour un budget d'environ 1.1 millions de francs

Les déficits des structures PSECO et PSICO sont compensés par les non dépenses des structures SSED et TECFA. L'administratrice indique que toutes les structures sont déficitaires notamment pour ce qui concerne les charges de personnel. Il semble en effet qu'un décalage dans les modes de calcul de ces charges (salaires moyens) soit probablement la cause des dépassements constatés.

Par ailleurs, l'administratrice rend attentive au fait que les deux structures déficitaires susmentionnées doivent impérativement rééquilibrer leur budget pour l'an prochain car sans le montant conséquent non dépensé en SSED, la Faculté serait sérieusement déficitaire.

Les présidents des Sections, E. Gentaz et G. Felouzis soulignent respectivement - que la restitution chaque année d'autant d'argent porte atteinte à notre crédibilité auprès du Rectorat, notamment suite à l'explosion du nombre des étudiants en Section de psychologie (EG), - qu'il est prévu qu'un travail plus étroit entre les Sections et l'Administration sur le plan budgétaire permette désormais d'affiner au mieux les projections et résultats.

## **Budget 2019 :**

Total : 37.8 millions CHF

Dont 114'200 CHF pour l'investissement\* en équipement

Et 98'100 CHF pour le fonctionnement facultaire

\*Comme pour l'année passée, le décanat a décidé de consacrer 100'000 CHF supplémentaires (sur le budget overheads) au budget d'investissement facultaire afin de pourvoir à l'ensemble des demandes individuelles de la campagne d'équipement pour 2019.

## **5. LISTE DES COURS 2019-2020**

### **- SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Ne suscitant ni commentaire ni question, la liste des cours de la Section des sciences de l'éducation pour l'année académique 2019-2020 est approuvée à l'unanimité (14 voix).

### **- SECTION DE PSYCHOLOGIE**

Il est indiqué qu'il manque encore des informations dans les listes des cours, notamment dans le cadre du remplacement de la Prof. K. Barisnikov.

Nb - le mémoire du Master en Logopédie est doté de 30 ECTS (et non 1 comme indiqué dans le document diffusé pour la séance).

Ne suscitant ni commentaire ni question, la liste des cours de la Section de psychologie pour l'année académique 2019-2020 est approuvée à l'unanimité (14 voix).

## **6. PÔLE CITÉ FPSE – AJOUT/SUPPRESSION D'UNITÉS**

En cas d'ajout ou de suppression d'unité, le règlement interne du Pôle Cité prévoit que le Conseil participatif de la Faculté soit consulté, pour préavis.

Il s'agit ici de la suppression de la consultation « troubles émotionnels » anciennement prise en charge par le Prof. Martial Van der Linden, non remplacé à ce jour.

**Ne suscitant ni commentaire ni question, la suppression de la consultation « troubles émotionnels » du Pôle Cité est préavisée positivement à l'unanimité (14 voix).**

## **7. DIVERS**

- Elections universitaires 07 & 08 mai (Commission du personnel pour l'ensemble des collaborateurs et Assemblée de l'Université /Conseils participatifs pour le corps des étudiants)
- Une présentation très intéressante concernant la commission Recherche et la nouvelle politique du FNS en matière de subsides a été faite en Collège des professeurs de la Faculté par le Prof. Pierre Barrouillet → l'inviter à venir au Conseil participatif !
- Fête de la Faculté → appel à DJ !

GE/ 29.05.2019/ M. Philippe